



AVIS DE CONSULTATION D'ENTREPRISES

1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

SEINE HABITAT - 20 rue François Mitterrand - BP 204 - 76 141 LE PETIT-QUEVILLY Cedex -
Tél. : 02.35.72.01.89 - Fax : 02.35.73.97.07

2 - PROCEDURE DE PASSATION :

Mise en concurrence avec négociation possible, limitée aux 3 entreprises les mieux-disantes

3 - OBJET DU MARCHÉ :

Entretien des robinetteries (P2 et P3) du patrimoine de Seine Habitat.

4 - DELAI D'EXECUTION :

Contrat applicable à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021, non renouvelable par tacite reconduction.

5 - MODALITES D'ATTRIBUTION :

Prestataire unique.

6 - LIEU OU L'ON PEUT RETIRER LE DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation est à retirer gratuitement à partir du 05 Novembre 2018 sur le site internet : www.achatpublic.com

Ce dossier comprend :

- l'Acte d'Engagement (A.E.)
- la liste des sites à entretenir (annexe 1)
- le bordereau de prix unitaire (annexe 2)
- les pénalités (annexe 3)
- l'attestation de visite (annexe 4)
- le cahier des charges

7 - DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES ET ADRESSE :

Les offres seront déposées sur la plateforme de dématérialisation www.achatpublic.com avant la date limite fixée au **04 Décembre 2018 à 17h00**.

8 - REFERENCES ET JUSTIFICATIONS A FOURNIR :

- Lettre de candidature (modèle DC1),
- Déclaration du candidat, complété de tous les certificats et attestations obligatoires qui y sont demandés. Possibilité de fournir un état annuel (modèle DC2),
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,

- Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324.9, I 374.6, I 341.6, I175.1 et L 125.3 du Code du Travail,
- En cas de redressement judiciaire, joindre la copie du jugement autorisant l'entreprise à poursuivre son activité,
- Certificat de capacité ou liste de références de travaux similaires,
- Attestation d'assurance « responsabilité civile et décennale » en cours de validité.

9 - CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

- 1- Prix des prestations 60%
- 2- Valeur technique de l'offre 40%

La notation du critère prix sera effectuée en respectant la proportionnalité des offres, après avoir attribué la meilleure note à l'offre la moins-disante.

Le critère valeur technique sera noté à partir des renseignements fournis par l'entreprise. Il sera tenu compte :

- de son organisation générale et de ses références en matière de contrats d'entretien équivalents (8 points),
- de son mode opératoire pour la réalisation des visites (8 points),
- des modalités de production des compte rendus de visites (8 points),
- du délai d'exécution en matière de dépannages (courants et urgents) ; sont considérées comme urgentes, les réparations qui nécessitent la fermeture de l'eau dans au moins un logement. (16 points),

10 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

- 90 jours

11 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 05 Novembre 2018